

**27 juin 2007**

***Présentation et discussion autour du rapport Obin :  
« Les signes et manifestations d'appartenance religieuse dans les  
établissements scolaires »***

**M. Claude Langlois & M. Paul-André Turcotte.**

Intervention du Pr. Langlois

1/2

## Intervention de M. LANGLOIS

---

M. LANGLOIS : Je suis content d'être ici, à la fois pour débattre avec le Pr. TURCOTTE et avec vous tous, tout en étant perplexe sur l'actualité du rapport Obin, non que la question qu'il pose soit obsolète, mais je veux parler du temps même d'un tel rapport. N'est-il pas, pour s'y référer, ou trop tôt ou trop tard ? Trop tôt, dans la mesure où il faudrait maintenant prendre un peu de recul pour voir ce qu'a représenté un tel rapport, au moment de la remise à son commanditaire. Trop tard, parce que l'effet de ce rapport – mesurable en terme d'efficacité - est passé et que nous ne sommes pas des acteurs ayant encore la possibilité d'y répondre. Nous nous trouvons donc dans une sorte d'entre deux. Je vais ici essayer de faire un peu d'histoire pour replacer ce rapport dans son contexte, puis je ferai quelques considérations plus générales sur la réception de ce rapport que j'accompagnerai d'un certain nombre de commentaires.

La première question que je me suis posée en réfléchissant à votre demande est « par où commencer ? », « jusqu'où revenir en arrière ? ». J'avais commencé par le rapport Debray, puis je me suis dit « pourquoi pas par le 11 septembre 2001 ? ». Pourquoi pas en effet ? Restons cependant au dit rapport : en février 2002, Régis Debray remet à Jack Lang, alors ministre de l'Education nationale en fin de parcours, un rapport sur l'enseignement du fait religieux dans l'école publique. Régis Debray a très largement consulté. Il a pris aussi contact avec la Section des Sciences religieuses de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes que je présidais : la section lui a donné toute l'aide qu'il souhaitait. Ce rapport vaut et par ce qui est proposé et par ce qui ne l'est pas. Il ne s'agissait pas de revenir à ce que J. Baubérot et D. Hervieu-Léger avaient envisagés, dix ans plus tôt, à savoir une matière nouvelle qui serait un enseignement spécifique du fait religieux dans le secondaire. Par contre, le rapport suggérait que le fait religieux soit mieux connu dans le cadre des principales matières enseignées dans le secondaire, qu'il fasse l'objet, avec la laïcité, d'un module spécifique dans les IUFM, et enfin que soit créée une structure qui servirait d'interface entre l'enseignement supérieur et l'enseignement des collèges et lycées sur ces questions, structure qui prendrait le nom d'Institut Européen en Sciences des Religions. Régis Debray accepta un « européen » qu'on lui proposait et qui n'était pas sa préoccupation principale. Cet Institut fut créé par Luc Ferry qui remplaça Jack Lang au Ministère de l'Education nationale. Régis Debray en fut le président et moi-même le directeur. J'abandonnais assez rapidement la direction de la Section des Sciences religieuses pour me consacrer à la mise en place de l'IESR, les premières années n'étaient pas faciles dans la mesure où il est plus aisé au ministère de créer une structure que de lui octroyer les moyens en personnel et en financement pour la faire vivre.

Au printemps 2003, l'histoire s'accélère et des préoccupations nouvelles passent au premier plan. C'est le début de l'enquête qui aboutira au rapport Odin, une enquête portant non plus sur les connaissances et la culture mais sur les comportements à l'école. L'IESR en est rapidement conscient : le fait religieux n'est pas uniquement un problème d'enseignement des disciplines scolaires, mais il génère des pratiques qui touchent l'ensemble du corps enseignant et l'encadrement des lycées et des collèges, voire parfois des écoles primaires.

Je rappelle un autre débat qui se met en place et qui va très vite occulter le reste, celui du foulard, avec trois rapports importants dont la relecture n'est pas sans intérêt. En juin 2003, un premier rapport, est remis par M. François Baroin, « *Pour une nouvelle laïcité – rapport remis au Premier Ministre* » : on y trouve des éléments relativement originaux concernant la garantie de la liberté religieuse, avec – un vrai serpent de mer – la proposition de créer une faculté de théologie musulmane à Strasbourg là où existent des facultés de théologie, catholique et protestante, dans l'Université (Strasbourg II). Sur l'enseignement du fait religieux, Baroin revient sur le rapport Debray en le jugeant insuffisant et en demandant s'il ne faudrait pas introduire le fait religieux dans l'enseignement et faire des expérimentations pour l'enseigner, ce qui paraît peu réaliste. Il propose, par ailleurs, le développement des aumôneries – musulmanes encore – une question récurrente, qui trouvera plus tard un début de réalisation, non dans l'enseignement mais dans l'armée (premier secteur où cette institution s'est mise en place). Enfin, il évoquait la possibilité d'une déduction

d'impôts pour les dons pour la spiritualité. On trouve des questions fiscales qui ne sont pas sans importance, comme celui du bail emphytéotique des communes pour construire deux mosquées, en projet à Montreuil et à Marseille.

Le 4 juillet, nous entrons dans un contexte plus médiatique avec l'installation de la Commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité, dite Commission Stasi dont les auditions occupent largement l'opinion publique. Enfin, le 5 décembre 2003, Jean-Louis Debré remet son propre rapport sur la question des signes religieux à l'école. Quelques jours après, dans une certaine précipitation, le 11 décembre, le rapport Stasi est remis au Président de la République ; il est publié au début de 2004. La machine législative se met aussitôt en mouvement. Le 10 février, le projet de loi « *encadrant en application du principe de laïcité le port des signes ou des tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics* » est adoptée en première lecture à l'Assemblée Nationale et le 3 mars au Sénat. Nous arrivons au terme d'un cycle qui a duré de juillet 2003 à mars 2004, soit près de neuf mois d'un accouchement laborieux.

On comprend mieux, après ces débauches médiatiques, le silence relatif sur le rapport Obin qui est remis en juin 2004, concernant « *les signes et manifestations d'appartenance religieuse dans les établissements scolaires* », d'autant plus qu'il s'agissait d'un rapport interne à l'Education nationale, demandé à un inspecteur général, ce qui n'avait pas le même poids pour l'extérieur que lorsque le rapport est porté par des personnalités comme MM Debray, Baroin, Debré ou Stasi. Par ailleurs qu'un tel rapport n'ait pas été publiés, est assez fréquent. Donc, ce rapport est rendu en juin 2004 mais, à cause des faits sensibles auxquels il fait référence, il apparaît sur divers sites Internet en mars-avril 2005, notamment par l'intermédiaire de la LICRA, qui semble avoir joué un rôle important dans sa diffusion.

Un événement-relais, qui n'est pas sans importance, a lieu le 30 novembre : l'émission de France 3, « *Cultures et dépendances* », parle de ce rapport. En 2006, enfin, sous un titre que certains ne trouvent décalé par rapport au contenu du rapport, sort un ouvrage, *L'école face à l'obscurantisme religieux : 20 personnalités commentent un rapport choc de l'Education Nationale*. 377 pages, parmi des spécialistes de sciences humaines, j'avais noté Mme COSTA-LASCOUX (présente dans la salle NDR), du CNRS, Mme Dominique. SCHNAPPER, sociologue à l'EHESS, Mme BENBASSA, historienne à l'EPHE, Mme TRIBALAT, démographe ainsi que des spécialistes de terrain comme Mme AMARA, de *Ni putes, ni soumises*. Les deux personnes qui ont dirigé l'ouvrage sont M. Paul-François PAOLI, journaliste, et Alain SEKSIG, ancien instituteur devenu inspecteur général de l'Education nationale, membre du comité de rédaction de la revue « *Hommes et migrations* », instigateur en 2002 d'un comité de réflexion sur la laïcité à l'école.

Voici l'historique rapidement rappelé. Deux mots de mise en perspective. Le rapport Debray s'inscrit dans le prolongement d'un précédent rapport, le rapport du Recteur JOUTARD, qui, à partir de l'enseignement de l'histoire, avait déjà réfléchi sur cette question : comment des enseignants peuvent-ils parler de la religion à l'école ? Un colloque avait accompagné ce rapport où étaient évoqués deux questions conjointes : du côté des élèves, une inculture concernant la religion qui renvoyait à une sécularisation accentuée du fait religieux et à une inculture plus globale, et du point de vue des enseignants, une interrogation sur la façon de d'aborder « laïquement » la religion, alors que jusqu'à présent la laïcité était plutôt d'abstention voir d'antagonisme. Ces deux interrogations se posent toujours, en fonction des disciplines et de la pédagogie. En histoire, les programmes créent des difficultés particulières : ainsi les grands problèmes théologiques sont traités soit en troisième ou en quatrième quand on parle de la Réforme, soit en sixième et en cinquième quand on parle de la naissance des grands monothéismes. C'est aussi en cinquième que l'on présente la Bible ou le Coran comme ouvrages à valeur culturelle. Donc les enseignants sont souvent en porte-à-faux, ils doivent faire face à des difficultés qui sont à la fois d'ordre pédagogique et culturel, se trouvant par ailleurs en présence de jeunes, qui veulent affirmer leur appartenance religieuse et qui apprécient difficilement qu'on parle avec distance de ce qui fait le fondement de leur foi.

L'IESR, à sa création, s'est donné comme but de répondre à ces questionnements conjoints, à Paris et dans les relais qu'il entendait implanter en province. Puis le débat sur le foulard islamique, qui est ancien mais qui a resurgi dans le contexte évoqué, est revenu au premier rang et a tout recouvert. Si l'on y réfléchit bien, le foulard est un élément symbolique qui relève de la culture – et rapidement de la politique - sur lequel les enseignants ont moins prise que sur le contenu d'un enseignement et dans cette situation ils se tournent vers les politiques pour trouver une solution uniforme. Les enseignants

estiment à juste titre qu'ils n'ont pas à intervenir dans les modes vestimentaires. Il ne faut pas oublier une autre considération : j'ai enseigné deux ans au principal lycée du Havre, juste avant 1968. C'était encore « le » lycée de garçons où la mixité entrait tout doucement. Avant 1968, n'oubliez pas, c'était une autre époque : le début de la mixité scolaire est relativement récent, au moins selon l'historien. J'ajouterai que, au regard de l'histoire, la mixité est une valeur de la modernité mais non pas de la laïcité. A la grande époque de la laïcité, les valeurs de l'école de Jules Ferry se mettent en place dans un contexte de séparation quasi totale des enseignants et des scolarisés selon le sexe. Si l'on voulait poursuivre, on dirait que l'égalité d'accès entre filles et garçons qui s'inscrit dans les valeurs républicaines était portée dans un modèle social qui séparait l'enseignement des garçons et des filles. La question actuelle est comment rendre le modèle égalitaire quand le rapport à l'école s'est inversé, selon les sexes (plus grande réussite scolaire des filles).

Le problème du foulard est un problème de culture. En portant un regard d'anthropologue, j'ai été frappé de voir combien la nourriture – essentielle en anthropologie – n'a pratiquement pas posé problème, quand il s'est agit dans les cantines scolaires de ne pas manger ceci (porc). Cela deviendrait plus compliqué si l'on voulait manger comme ceci ou cela (hallal, casher). Le vêtement est devenu problématique. En partie parce il s'agit du contrôle des filles : chacun, de plus, qu'il soit laïque ou non laïque, estime avoir son mot à dire. [Ajout à la relecture (mars 2009) : il faut voir la *Journée de la jupe* avec Adjani, qui sur le mode d'une fiction dramatique, montre comment peut être avancée une autre exigence vestimentaire, la couverture du corps par l'imposition du pantalon, y compris pour les enseignantes]

Ce rapport avait l'avantage de montrer que l'arbre du voile cachait peut-être la forêt et qu'il existait d'autres éléments que chacun connaissait individuellement, mais qui, pris comme un ensemble, produisaient un effet de masse. Le problème qui se pose est de savoir si le paquet est bien ficelé. Sur ce point, l'avantage c'est que le rapport est rédigé par quelqu'un qui était reconnu comme compétent par des rapports remis antérieurement, qui n'est donc pas un manipulateur ou un provocateur. Ce rapport va livrer des éléments qui demandent réflexion mais qui vont provoquer un certain nombre de fantasmes, et conduire à des d'interprétations excessives.

Je voudrais terminer sur la réception du rapport pour montrer comment il a été reçu et les critiques qu'on lui a faites.

La première réaction portait sur l'aspect politique du rapport. On a pointé que, sur les rédacteurs du rapport, sept sur dix avaient appartenu à des ministères de la gauche. On a dit qu'il s'agissaient de gens de gauche qui voulaient régler leurs comptes, entre une extrême gauche anti-capitaliste qui voulait faire alliance avec l'Islam et une gauche laïque plus traditionnelle avec des arbitrages que l'on prêtait à la Ligue de l'enseignement. On peut voir effectivement à travers ce rapport des enjeux et des conflits qui sont ceux de la gauche, mais qui traversent la société française. Il ne faut pas négliger non plus la question de l'antisémitisme qui a été agitée au vu des faits rapportés. Il est tout aussi intéressant de voir que l'extrême droite utilise également ce rapport. Quand j'ai cherché à le relire, je l'ai trouvé immédiatement sur un site d'extrême droite qui visiblement a favorisé sa diffusion. Donc, on ne peut se sortir du contexte politique français où chacun cherche à instrumentaliser le rapport.

Enfin, la politique extérieure a pu jouer un rôle dans la non-publication du rapport. Rappelez-vous, en août 2004, Chesnot et Malbrunot étaient otages en Irak, il fallait être calme, ce n'était pas le moment de sortir un rapport mal reçu par les musulmans, « silence, on négocie ».

Un second aspect m'a semblé intéressant dans ce rapport, c'est le fait qu'il révèle les difficultés de fonctionnement d'un ministère gigantesque et plus largement la difficulté de l'école publique à gérer ses propres conflits. Cette difficulté tient notamment à l'isolement dans lequel se trouvent les enseignants face à leur classe, mais aussi à l'immédiate répercussion publique des conflits. Dans le fond, ce rapport renvoie à la gestion du système éducatif, à sa capacité d'auto-régulation et, en amont, à sa possibilité de connaissance de ses propres dysfonctionnements. Or, sur ce sujet, on n'a pas cherché à faire intervenir des politiques, on n'a pas cherché non plus l'aide de « compétences » extérieures comme celles des sociologues. Du coup ceux-ci, écartés ici comme sur le dossier des sectes, interviennent pour critiquer la méthodologie de l'enquête. La critique a porté essentiellement sur la (non) représentativité des établissements et sur les manières peu scientifiques par lesquelles les témoignages ont été recueillis : ceux-ci sont souvent indirects, ils ont été obtenus par

l'intermédiaire des proviseurs, sous la pressions des politiques, voire par les renseignements généraux à qui l'on doit le premier rapport sur les sectes.

Un troisième élément est à noter, c'est la mise en cause de la nouvelle orientation proposée vis-à-vis des religions et du nouveau type de laïcité qui voulait être mis en avant. En fait, une partie des « laïcs » traditionnels qui avaient accepté du bout des lèvres ce que prônait le rapport Debray, à savoir, pour faire bref, une ouverture plus grande au « fait religieux », se voient conforter par les conflits à l'école dans leur volonté de revenir à des positions plus traditionnelles en disant : « *La liberté religieuse, c'est très bien, mais regarder à quoi cela conduit ; parler de religion est une bonne chose, mais maintenant si on laisse faire, regardez où l'on va* ».

Sur le fond, on voit resurgir une tendance qui a toujours été dominante dans la laïcité française : quand il y a un conflit concernant la religion, au lieu d'essayer de le régler par des formes d'arbitrage, on utilise la « police des cultes » qui consiste à réduire la visibilité de la religion. Cela a été vrai vis-à-vis du catholicisme pendant très longtemps – et notamment la crise du début du XXe siècle qui a entraîné la suppression des congrégations enseignantes et la séparation des Eglises et de l'Etat. Maintenant on se comporte de la même façon vis-à-vis de l'Islam, même si heureusement le conflit n'est pas aussi âpre qu'un siècle plus tôt. La laïcité à la française, on feint de l'oublier en se cachant derrière des grands principes, est essentiellement la police des cultes : quand il y a un problème, on baisse le niveau de visibilité de la religion. Cela avait un précédent en 1685 : en supprimant le protestantisme, on croyait régler un problème, puis sous la Révolution, en l'an II, avec le catholicisme. On retrouve ici une tendance lourde de l'héritage français : la religion est potentiellement un facteur de désordre grave, elle peut mettre en cause la paix civile et, en cas de conflit, il est nécessaire de revenir à l'ordre républicain qui consiste à réduire la visibilité de la religion, c'est la réaction qui a prévalu dans l'affaire des foulards.

Je ne suis pas personnellement hostile à cette manière de faire, sauf à juger certaines réactions disproportionnées. Et je suis ainsi défavorable à la double peine vis-à-vis des filles voilées. Je pense que la gestion du religieux après la Révolution et avec le Concordat a favorisé la paix civile (malheureusement au XIXe siècle, la guerre civile a trouvé d'autres aliments). Mais que l'on ne se raconte pas d'histoire sur la laïcité, en lui donnant une dimension de fraternité qui est fortement absente. Non ! On veut la paix, dans les collèges, soit ! La laïcité est la manière française de gérer des conflits en les supprimant. On pourrait souhaiter, non la sanctuarisation à tout prix de l'école, mais sa transformation en un lieu d'éducation à la différence, pas seulement d'ailleurs dans le seul domaine religieux.

Un dernier point en revenant au rapport et à l'ouvrage où il a été publié. Il faut distinguer, le rapport lui-même des analyses diverses qui l'accompagnent. Dans le rapport lui-même, on trouve quelques éléments d'analyse sociale (getthoïsation, etc.). Il y a une lecture critique du phénomène. Par contre, le rapport est beaucoup moins intéressant sur l'analyse des aspects culturel et religieux. Certaines analyses, en marge, ont été plus loin, j'en citerai deux.

La première est celle de deux sociologues, Djamel ASSEMI et Nasser SULEIMAN-GABRYEL qui dénoncent la dérive culturaliste du rapport. Ce rapport, selon eux, a comme toile de fond la vision d'une société islamique fantasmée. Ils prennent comme exemple la perception du Ramadan et du jeûne qui entraîne des privations volontaires : « *Ainsi dans l'idée de l'altérité l'évocation de la mortification permet de restituer le sens commun médiatique visant à rattacher les démarches culturelles en France à une altérité exogène : un continuum culturel évoquant implicitement le rite de la mortification chiite en Irak. Tout ce situe dans un rapport de force entre « eux » (Les radicaux, « les élèves musulmans » et « nous » (les chefs d'établissements, les enseignants, les travailleurs sociaux). Toute manifestation de l'identité religieuse est perçue comme symbolisant une guerre de civilisation à petite échelle visant à l'imposition d'un ordre normatif exogène<sup>1</sup>* ».

La seconde a été avancée par Jean BAUBÉROT, mon collègue de l'EPHE, qui insiste, dans son blog, sur la critique de la société pornographique auquel ce comportement pourrait nous renvoyer. Il dit, en s'appuyant sur un certain nombre de travaux de sociologues, qu'on est dans une société de

---

<sup>1</sup> ASSEMI Djamel, SULEIMAN-GABRYEL Nasser, L'islamisation des problèmes éducatifs : les dérives culturalistes du Rapport Obin, <http://oumma.com/L-islamisation-des-problemes>



pornographie et de spectacle où la sexualité est mise en scène dans les revues et à la télévision et que, après tout, cette société de pornographie a l'opposition qu'elle mérite. C'est un peu provocant, mais cela montre que ce rapport Obin, dont on va vous dire maintenant (enfin !) ce qu'il contient, conduit à des lectures assez diverses.

Merci de votre attention. Je laisse maintenant la parole à mon collègue et ami Paul-André TURCOTTE.